



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Mata Utu, le 16/04/2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eau CRISTALINE : interdiction de vente et de consommation

Suite à un contrôle très récent et inopiné de la qualité de l'eau d'une bouteille de la marque CRISTALINE par le service territorial de l'environnement, une non conformité de cet échantillon au regard des normes sanitaires a été mise en évidence.

Par conséquent et compte-tenu du principe de précaution en matière de santé publique, l'Administration supérieure interdit la vente et la consommation d'eau de source de marque CRISTALINE à Wallis et à Futuna, à compter du mercredi 17 avril et jusqu'à nouvel ordre.

Des analyses complémentaires sont actuellement en cours concernant d'autres bouteilles de la même marque.

Eau CRISTALINE : interdiction de vente et de consommation.

Contact presse :
Julie SEGONNE – Cabinet du Préfet
+00681.72.11.14